



Tsingoni village bloqué par ses citoyens



Prison : un échancier attendu sur les nouveaux bâtiments

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2662 - Édition du 6 Juin 2023



## Transports : des travaux pour le meilleur ou pour le pire ?

COMMANDEZ  
EN LIGNE



LIVRAISON  
À DOMICILE  
OU



RETRAIT EN  
MAGASIN

ET PROFITEZ  
JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet  
de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# SOCIÉTÉ : Transports : les difficultés d'une politique de mobilité sur une roue

Les bouchons créés par les travaux de Caribus sont le fruit de l'absence d'alternatives qu'il aurait fallu proposer en amont. Faute d'avoir été entendu, l'ingénieur Mohamed Hamissi se dit pessimiste quant à l'aboutissement de projets cohérents de transports en commun à Mayotte. Et réclame des Etats généraux de la mobilité.

« Votre voiture, on ne peut plus l'amener au contrôle technique, on passerait nos journées sur les routes sinon ». Ce garage ne fait que refléter le traumatisme qui touche tous les automobilistes de l'île : deux heures et demie pour rallier Koungou à Doujani et encore, en pleine journée, loin des fatidiques heures matinales. Impossible dans ce cas de héler un taxi, la plupart maugréent, et quand on tombe sur une souriante perle rare, on est certain de passer une heure dans son véhicule.

Pourtant, des articles sur la mise en place d'une organisation partagée de la mobilité, le JDM en a rédigé en compagnie de l'ingénieur Mohamed Hamissi, Directeur Environnement, PCAET, Transport et Mobilité à la



*Mohamed Hamissi, intervenant sur l'atelier "Planification des mobilités" en Martinique*

communauté de communes de Petite Terre (CCPT). De retour de Martinique où il était invité à participer à la 1ère édition des « Rendez-vous des mobilités des Outre-mer », ce dernier qui a toujours été force de proposition se dit désormais pessimiste sur la situation, « je ne vois pas de perspectives d'évolution ». Et pour cause, il avait annoncé « une guerre des modes » de la part des gestionnaires des

transports, nous y sommes. Ou plutôt, nous végétons dans un cloisonnement des gestionnaires des différents transports.

Et pourtant, à l'entendre, en Martinique, c'est presque avec envie qu'il était écouté, notamment sur la planification des mobilités. « J'ai présenté le Plan de mobilité simplifié de la communauté de communes de Petite Terre, qui n'a pas récupéré la compétence de mobilité. Il s'avère que l'intercommunalité fait partie des territoires les plus avancés d'outre-mer en terme de planification. »

## Des taxes sans les services

On se souvient que Mohamed Hamissi avait alerté sur le type de structure à mettre en place par le conseil départemental pour superviser les différents modes de déplacement : un syndicat mixte intermodal, « les autorités organisatrices seraient libres d'organiser leurs transports et le conseil départemental coordonne. » En appelant à ne pas décliner le modèle réunionnais d'autorité unique. Il avait vu juste. « En Martinique, les Réunionnais ont lâché, 'on est



*Tous les travaux Caribus ne peuvent se faire en nocturne en raison de l'insécurité, ce qui aggrave les embouteillages en journée*

dans l'impasse', expliquant que malgré les nombreux investissements réalisés, ils subissent 20 à 30 km d'embouteillages, avec un réseau de transport public représentant seulement 7% de l'ensemble des modes de déplacements. » Ils ont décidé d'organiser les Etats généraux de la mobilité, ce que je demande depuis plusieurs mois pour Mayotte, pour que chaque acteur évoque sa compétence, son prévisionnel et qu'une coordination soit faite. »

Il déplore qu'à Mayotte les politiques publiques soient trop absentes des discours des élus, « que ce soit les déchets, l'eau ou le transport. Alors qu'on appauvrit la population : la taxe sur l'assainissement est prélevée par la SMAE alors que nous ne sommes pas raccordés, pareil pour la taxe des ordures ménagères par le SIDEVAM, pour un service déficient et idem sur les salaires des entreprises de plus de 11 salariés pour la mobilité, alors qu'aucun service public n'est en place. Et les plus âgés ou les plus pauvres qui n'ont pas de moyens de locomotion sont obligés de payer un taxi 8 euros pour aller de Passamainty à Kawéni. C'est scandaleux. »

Et dès que la prévision n'est pas au rendez-vous, le serpent se mord vite la queue. Pour alléger la circulation dans sa commune, le maire de Mamoudzou

veut mettre en place la circulation alternée, sans solution de transports en communs derrière. « Quand ce système de plaques paires et impaires est mis en place par exemple à Paris, c'est pour des questions de qualité de l'air, or ici, elle est excellente, et là-bas, des solutions alternatives existent avec le métro, le bus, etc., ce que nous n'avons pas. J'apprécie beaucoup Ambdilwahedou Soumaila, mais il faut d'abord se demander comment désengorger Mamoudzou en agissant sur les horaires de livraison, sur la suppression des parkings, et sur un service public à mettre en place en amont. »

### La CADEMA comme bouc émissaire

Il pose un problème de compétences, et une CADEMA trop facilement pointée du doigt. « On voit le monde économique défiler sur les médias et l'accuser des embouteillages actuels. Mais depuis le 1er janvier 2020, la loi d'orientation des mobilités impose aux entreprises de plus de 50 salariés d'un même site un volet mobilité dans ses négociations annuelles obligatoires. Elles doivent discuter des trajets domicile-travail, de covoiturage, des déplacements professionnels des collaborateurs, ou des livraisons de marchandises. »

Les taxis, seuls à assurer un service en

commun de transport terrestre, sont les oubliés de l'affaire. Il faut dire qu'ils n'avaient pas été des plus dynamiques pour se rallier à Caribus, mais sans leur intégration à l'ensemble des politiques de transport, c'est leur mort assurée, « il faut les accompagner, car ce sont des gens qui n'ont jamais cotisé pour leur retraite ».

La CADEMA facilement indexée alors que le conseil départemental n'a pas mis en place les alternatives à la voiture pour alléger la circulation pendant les travaux de Caribus, « les liaisons maritimes avaient été annoncées pour 2023, les acheminement de fret aux Badamiers ou les transports interurbains dans le Grand Nord et le Grand Sud jusqu'à Mamoudzou aussi. Tout le monde pointe du doigt la CADEMA, et son président répond qu'il va faire à leur place, notamment les navettes maritimes, mais ça n'est pas de sa compétence, et cela promet une explosion de coût de Caribus avec des dérives financières insoutenables. Et sur son périmètre de communauté d'agglomération, la CADEMA n'a toujours pas mis en place un service public. On va droit à l'échec. » Et alors que le conseil départemental doit toujours allouer à Caribus 35 millions d'euros sur lesquels il s'était engagé.

Chacun joue – ou ne joue pas – sa partition dans son coin [comme il l'avait prédit](#), et la CADEMA se sent bien seule avec son Caribus. « On assiste à une vraie crise des autorités de transport à Mayotte, avec de longue date, le conseil départemental qui n'a pas joué sa partition. Il n'est pas le seul, souvenons-nous de la DEAL qui avait dit il y a 15 ans qu'il n'y aurait pas de saturation sur les routes car ce risque aurait découragé les gens d'acheter des voitures ! »

### Des Assises pour la mobilité

A force de hurler dans le désert politique, Mohamed Hamissi fatigue, « je suis pessimiste. Je maintiens que le conseil départemental doit créer un syndicat mixte intermodal, et un vrai débat doit être organisé entre les pouvoirs publics locaux qui ont chacun leurs compétences, par exemple sous forme d'Assises. » Car en plus, le temps long de ces projets n'est pas compatible



*Complicé d'avoir des taxis après la barge avec un trafic bouché*

avec les courts mandats, « dans deux ans, ce sont à nouveau les élections municipales, les intercommunalités qui ont donc récupéré la compétence de la mobilité doivent prendre des décisions maintenant, et le chef de file qu'est le Conseil départemental doit rassembler tout le monde. »

Faute de coordination et malgré ses alertes, nous sommes dans la « guerre des modes » de déplacement, « les élus ne font pas confiance aux cadres mahorais et pensent qu'ils ne sont pas à la hauteur. Ils vont chercher des cabinets conseil à Paris sous prétexte de 'manque d'ingénierie', mais combien d'entre eux se sont plantés faute d'être cadrés sur place par les experts dont les collectivités ne manquent pourtant pas. »

Le sujet n'est pas traité à sa juste importance selon lui, « La mobilité dans les transports doit être vue comme une condition sine qua non du développement économique de Mayotte. La population subit et paie quelque chose qui ne fonctionne pas. »



*Les navettes maritimes annoncées pour cette année ne sont toujours pas en place (Image d'archives de taxi boat 2010)*

Plutôt que le milliard du BUM, il préconise à nouveau de créer une voie supplémentaire sur les portions embouteillées, « par exemple Longoni-Majikavo », et d'y faire rouler les transports interurbains (compétence du CD) et les bus scolaires, et de

mettre en place des parkings dédiés au covoiturage. « Au lieu de dire, s'il y a des bouchons, c'est à Caribus de payer, chaque compétence doit être interrogée ».

**Anne Perzo-Lafond**

## Un déchet produit par la pêche thonière industrielle échoué dans la baie de Dapani

Durant le mois de mai, suite à un signalement émis par l'hélicoptère de la gendarmerie, l'équipe du Parc naturel marin de Mayotte a découvert un dispositif de concentration de poissons dérivant (ou DCP dérivant) échoué et emmêlé dans le récif corallien dans la baie de Dapani.

C'est alors que le navire Utunda du Parc naturel marin était en mission scientifique que l'équipage a été averti qu'il y avait un engin de pêche échoué en baie de Dapani. Arrivé sur place, il constate la présence d'un amas de bouées et de cordages. Il semble avoir accumulé beaucoup de déchets flottants depuis le large jusqu'à la côte, un véritable danger pour l'environnement.

La masse et le volume de ce déchet, issu des pratiques de pêche des thonniers senners, sont tellement importants que le navire du Parc n'a pas pu le tracter. C'est une société spécialisée qui a procédé à son enlèvement pour un montant de 5628 euros.

Les Affaires maritimes mènent une enquête pour identifier le propriétaire du DCP échoué qui encoure des poursuites pour atteinte à l'environnement par dégradation des habitats marins et pollution. Car c'est une surface de 200 m<sup>2</sup> de récif corallien qui a été touchée par l'échouage du DCP causant de nombreux dégâts sur les colonies d'Acropora branchus et tabulaires principalement. « Lors de l'enlèvement de ce dispositif du récif, plusieurs de ces colonies ont été désolidarisées du fond. De nombreux petits résidus de l'engin (issus du système d'agrégat, des fils, filets et cordages) sont restés piégés dans les anfractuosités des colonies coralliennes et du substrat dur engendrant une pollution de matière plastique », précise le Parc naturel marin.

Même si cela peut paraître anecdotique, c'est un phénomène qui s'accroît au niveau mondial au détriment des habitats marins et des espèces protégées.



Le DCP entreposé sur le quai, en attente de la destruction  
© Sébastien Quaglietti / OFB

# SOCIÉTÉ : Tsingoni village bloqué par ses citoyens

Depuis 3h ce matin, des habitants ainsi que certaines représentantes du Collectif des citoyens de Mayotte bloquent l'accès au village de Tsingoni pour dénoncer l'insécurité montante.

Nul ne rentre, nul ne sort. Bien que l'atmosphère se veuille festive, s'encourageant dans la bonne humeur pour tenir depuis les longues heures matinales, les habitants font savoir leur légitime et pleine colère au regard d'une insécurité de plus en plus croissante alliée à des vols soutenus et ce, même en pleine journée. Beaucoup d'habitants dénoncent une arrivée notoire des visages plutôt nouveaux dans le village, notamment aux abords des quartiers construits de manière illégale. Les bidonvilles de ladite commune se voudraient en expansion avec les dommages collatéraux qui s'y greffent, selon témoignages, raison pour laquelle les résidents souhaitent

réaffirmer leur plein soutien à cette opération Wuambushu qu'ils espèrent proche concernant leur lieu de vie.

Même si cette action est compréhensible pour un grand nombre, certains habitants, travaillant hors de la zone, auraient préféré qu'il soit question de blocages exclusivement institutionnels et non une sorte de « prise en otage » de la population.

Le collectif assure toutefois une intelligente ouverture de sa frontière lorsqu'il est question des services sanitaires et de secours.



*La présidente du Collectif des citoyens de Mayotte affiche son plein soutien envers les habitants de Tsingoni*



*Le village de Tsingoni se veut bloqué depuis l'aurore*

La Mairie de Tsingoni ayant volonté de prouver ses pleines écoute et réactivité, une délégation de 2 représentantes des citoyennes a été reçue, dès ce matin / 9h15, en présence du nouveau maire, **Issilamou Hamada** et d'un certain nombre de ses adjoints. La présidente de l'actif collectif désormais tant médiatisé, **Safina Soula**, est venue en personne soutenir cette action : « *Nous sommes avec les habitants de Tsingoni. Cette opération Wuambushu qui nous a été vendue comme un miracle, est finalement au point mort après s'être limitée au fameux Talus II. Les autres communes, à travers tout Mayotte, souffrent. On nous met en avant que ce blocage empêche les enfants d'aller à l'école; c'est une fausse excuse, nous sommes en fin d'année, ceux qui passent des épreuves peuvent tranquillement se rendre à pied à leur bus et pour le reste, rappelons juste qu'il est question de LEUR sécurité. Nous voulons que nos enfants aillent à l'école en sécurité, tout comme nous souhaitons vivre en sécurité. L'État ne fait rien, nous sommes là pour faire bouger les choses. Nous ne voulons plus de paroles en l'air et ne leverons pas le barrage tant que rien de concret ne sera mis en place.* ».

La rédaction du JDM vous tiendra informés de l'évolution de cet événement.

MLG



*Les habitants et le collectif décident d'entamer une marche blanche à l'intérieur même du bidonville qu'ils dénoncent et souhaitent voir disparaître*



*L'insalubrité est sans surprise prédominante en ce bidonville*

# JUSTICE : Prison : un échéancier attendu sur les nouveaux bâtiments



*Eric Dupond-Moretti devant les plans d'extension du Centre pénitentiaire en mars 2022. Où en est-on ?*

Avec les objectifs affichés de l'opération Wuambushu d'interpeller les leaders de bande, on ne se demandait pas si ça allait péter du côté d'une prison saturant à 230%, mais quand. Ce lundi, l'intersyndicale FO Pénitentiaire, CFDT Pénitentiaire et CGT Pénitentiaire, a fait entendre

son ras-le-bol d'un manque d'effectifs et de capacité d'accueil.

« On n'a pas envisagé l'avenir, on pensait sans doute que l'on serait tranquilles pour 20 ans mais l'augmentation de la délinquance et sa particularité ici insulaire avec une démographie que

vous connaissez fait qu'on a vu trop court, et naturellement on se retrouve confrontés à une situation dans laquelle on a une surpopulation carcérale qu'il faut absolument régler ». De qui viennent ces propos ? Pas d'un surveillant de prison en colère, mais d'Eric Dupond-Moretti lui-même, lors de son passage à Mayotte en mars 2022. Le Garde des Sceaux avait [annoncé la construction d'un 2ème centre pénitentiaire](#), ajoutant « pas dans 20 ans », invitant le préfet à trouver le foncier pour le réaliser.

Depuis, l'opération Wuambushu est passée par là, et de nombreuses menottes ont été passées au tribunal. Le procureur Yann Le Bris l'a toujours martelé, le repère de son curseur, ce n'est pas la capacité de la prison à accueillir, mais logiquement la délinquance à éradiquer.

Au sein du centre pénitentiaire, les surveillants nous assurent avoir fait remonter à leur direction leurs difficultés quotidiennes, « mais nous n'avons jamais eu de réponse à la hauteur de la situation ». D'où leur décision de bloquer les entrées ce



*Les revendications exposées sur le portail d'entrée*



*Utilisation d'un diffuseur lacrymogène, en haut à gauche de l'image, pour libérer l'accès*

lundi matin, « nous laissons passer le personnel médical et l'intendance pour la cuisine », nous indiquent-ils.

**« Je ne suis pas ici pour mourir ! »**

Leur triple revendication porte sur le doublement des agents à chaque étage, l'extension de l'actuel établissement, et la construction du 2ème centre pénitentiaire. « J'ai fait 7 ans en métropole, j'ai demandé ma mutation à Mayotte, mais je ne suis pas ici pour mourir !, lâche un surveillant natif de l'île, Il y a 615 détenus pour une capacité de 280. Quand on entre dans une cellule, ils sont 5 ou 6 en moyenne, et certains sont menaçants. La semaine dernière, l'un d'entre eux a mis le feu à sa cellule. Nous sommes intervenus à temps heureusement. »

De son côté Mouhamadi Houmadi, délégué FO Pénitentiaire, insiste sur d'autres risques : « Certains prisonniers détiennent des objets illicites envoyés de l'extérieur, on en découvre régulièrement. »

Ils se disent lassés par les promesses, « nous demandons des écrits de la part de la Direction de l'administration pénitentiaire sur une amélioration des conditions de travail. »

Nous avons contacté le directeur du centre pénitentiaire de Majikavo, qui nous a expliqué être « occupé à informer sa hiérarchie », et qui n'a donc pu nous fournir plus d'information sur les démarches en cours, « pour l'extension du bâtiment, c'est à l'étude », explique-t-il.

**« Vous êtes là pour Wuambushu, pas pour nous ! »**

Peu à peu, le nombre de surveillants à garder le portail devient inférieur à celui des gendarmes qui tentent de négocier l'ouverture, « vous avez le droit de manifester, mais pas de bloquer ». Les syndicalistes, micro en main, donnent des heures buttoir, « mais ils ne les respectent pas », malgré un gendarme. Les pneus flambent de plus en plus haut. Au micro, on se motive, « A La Réunion, les collègues eux-aussi ont fait un mouvement pour dire stop

aux transferts des détenus de Mayotte. Les gendarmes, avec nous ! Vous êtes venus pour Wuambushu, pas pour nous », s'adressent-ils aux mobiles très majoritaires sur cette gestion de mobilisation, déclenchant quelques sourires chez les militaires.

A la prière « Allah akbar » succède une Marseillaise, « on lève à 9h30 ! », lance une voix. Un quart d'heure après l'ultimatum, pas de changement, les gendarmes ajustent leurs casques, un bras se lève, le diffuseur lacrymogène fait son effet en libérant en 5 secondes le portail. Une disquette plus tard, la chaîne tombe, l'accès est tenu par les gendarmes.

Mais la mobilisation ne faiblit pas, et les pneus continuent à alimenter le feu au milieu de la route, empêchant la circulation de véhicules. Appelés sur place, les pompiers n'interviendront finalement pas, le feu s'éteindra faute de combustible.

Un point sur l'état des projets d'extension et de 2ème bâtiment est



d'autant plus urgent que l'opération Wuambushu a montré qu'un simple duplicata de capacité de la prison ne sera mathématiquement pas suffisant. Avec un taux de remplissage de 230% de l'actuelle, on dépasserait immédiatement les 100% sur les deux bâtiment.

“Dans une situation de surpopulation pénitentiaire, on ne peut rien faire, on ne peut que subir. Et les premiers qui subissent ce sont les agents, les détenus aussi, et ça, ce n'est plus possible. Nous sommes prêts à mettre l'argent, il nous faut un terrain, et ce n'est pas la Chancellerie qui peut trouver le terrain”, le dernier mot au ministre de la Justice...



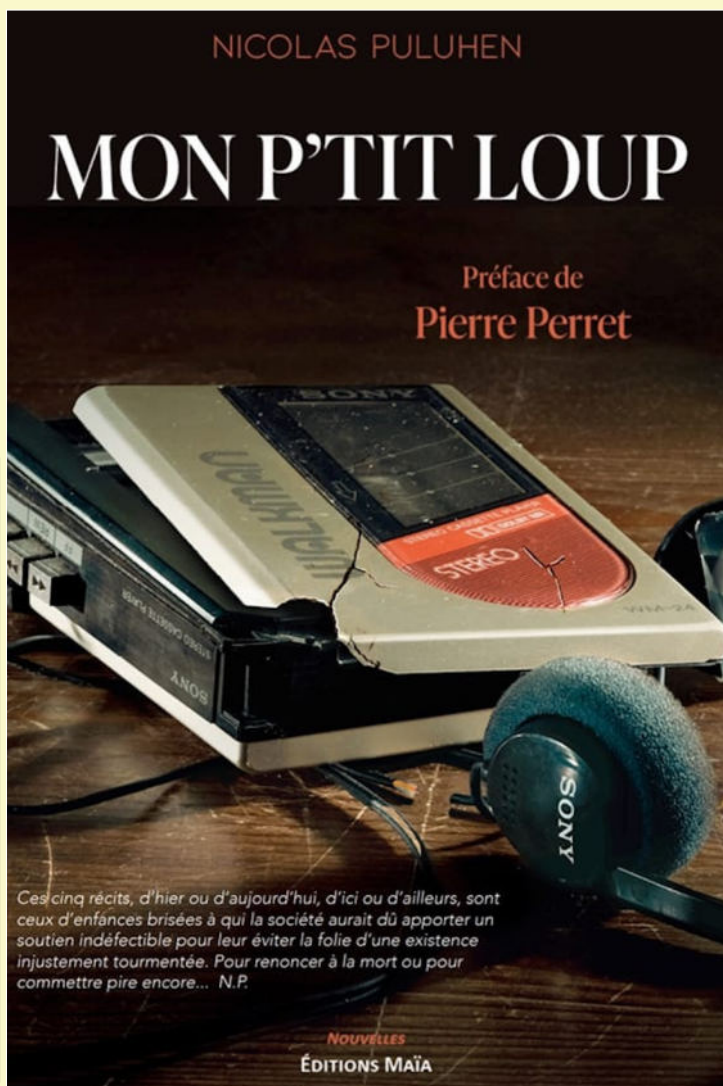
Anne Perzo-Lafond

*Et la disqureuse fera le reste*

## L'auteur de Mon P'tit Loup présentera son livre le 15 juin à Mayotte

Les associations du Collectif CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant) se mobilisent pour soutenir et valoriser la publication de Mon P'tit Loup, premier livre de Nicolas Puluhen, préfacé par Pierre Perret. Ce livre vient compléter et enrichir la Bande dessinée “Des cailloux sur la mer” du Collectif CIDE et le roman autobiographique “Ose et Ça ira” de Saïrati Assimakou.

L'auteur sera présent le jeudi 15 juin, de 16h30 à 18h30 au restaurant le Faré, boulevard des crabes en Petite-Terre, afin de vous faire découvrir cet ouvrage en avant première.



LE JDM

*C'est partout  
Pour tous*



CREATION MAYOTTE-COMMUNICATION.YT

NOUVELLES  
ÉDITIONS MAÏA

# ÉCONOMIE : Développer la continuité territoriale en aidant à la mobilité des populations ultramarines

Alors que nous connaissons depuis maintenant plusieurs mois un contexte économique d'hyperinflation, les députés Olivier Serva et Max Mathiasin ont déposé une proposition de loi visant à renforcer la continuité territoriale en outre-mer. Cette dernière a été adoptée à l'unanimité en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire le 31 mai dernier.

Olivier Serva et Max Mathiasin, respectivement députés de la 1ère et de la 3e circonscription de Guadeloupe et membres du groupe LIOT (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires), sont particulièrement préoccupés par l'augmentation des prix dans les outre-mer, notamment par la forte augmentation des tarifs des billets d'avion. En effet, selon Olivier Serva un aller/ retour Pointe-à-Pitre – Paris, du 13 au 29 juillet, coûte 1077 euros en classe économique. Les Guyanais doivent déboursier 1338 euros dans les mêmes conditions et pour les mêmes dates, tandis que les Réunionnais paieront 1704 euros. La palme revenant à Mayotte puisque l'aller/ retour vers la métropole coûte plus de 2000 euros, toujours pour la période

du 13 au 29 juillet.

**Des prix exorbitants obligeant les gens à renoncer à aller en métropole pour étudier ou se faire soigner**

Ce que mettent en avant les députés, au travers de cette proposition de loi, c'est que du fait de ces prix, que l'on peut qualifier de prohibitifs, beaucoup d'étudiants vivant dans les outre-mer doivent renoncer à poursuivre leurs études dans l'hexagone car ils ne disposent pas de moyens financiers suffisants. Idem pour de nombreux patients ultramarins qui par manque de médecins spécialistes sur leur territoire doivent renoncer à se faire soigner en métropole car cela est devenu trop coûteux. « C'est un frein à la continuité territoriale », soulignent les deux élus.

Toujours selon ces députés, les prix des billets d'avion ont augmenté sur un an (février 2022 à février 2023) de près de 48% pour la Guadeloupe, 45% pour la Martinique, 29% pour la Guyane et 25% pour La Réunion et Mayotte. Il faut ainsi mettre ces augmentations en perspective au regard du niveau de vie et du taux de pauvreté dans les terri-

toires ultramarins. Ainsi, quand la métropole compte 14% d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté, ils sont 30% en Guadeloupe, 53% en Guyane et 77% sur notre territoire à Mayotte. « La précarité gagne du terrain », constate le député de la 1ère circonscription de Guadeloupe.

**L'absence de continuité territoriale au détriment de la population ultramarine**

A cause de ces tarifs excessivement élevés, beaucoup de clubs sportifs amateurs renoncent, faute de moyens et de financements, à participer à des phases finales de compétitions se déroulant dans l'hexagone. Ou quand ils y arrivent, c'est au prix de nombreux sacrifices et de nombreuses demandes d'aides et de subventions auprès d'organismes. Les clubs amateurs doivent ainsi trouver par leurs propres moyens des milliers d'euros pour participer à ces compétitions. Mais dans la majorité des cas ils doivent renoncer à concourir car les billets d'avions sont beaucoup trop chers. A titre d'exemple, pour la trentaine d'élèves du collège de Passamaity qui a récemment participé aux championnats de France UNSS en métropole, cela a coûté environ 1000 euros par personne. Heureusement que le collège, la Drajés (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), l'UNSS, la mairie de Mamoudzou et l'ANS (Agence nationale du sport) les ont aidés à boucler leur budget. Mais cela reste exceptionnel.

Beaucoup de personnes vivant dans les outre-mer renoncent ainsi à se former, à passer des concours, à participer à des compétitions sportives, et même surtout, plus grave, à bénéficier de soins à cause de prix en total déconnexion par rapport au niveau de vie des habitants. Comme le souligne le député Olivier Serva, les liens entre les outre-mer et l'hexagone s'effritent et se délittent. « Il n'y a pas plus de continuité territoriale entre la France et ses territoires ultramarins. Les populations ultramarines font l'objet de politiques peu ambitieuses.



Le Palais Bourbon abrite l'Assemblée nationale où siègent les députés

Quand la Corse bénéficie de 257 euros par habitant au titre de l'aide à la continuité territoriale, elle n'est que 16 euros par habitant pour les outre-mer ! Il y a une discontinuité du principe d'égalité et un sentiment d'abandon de la population sur place », fustige le député. Ce qui entraîne par voie de conséquences de multiples crises sociales qui touchent régulièrement les territoires d'outre-mer, a fortiori Mayotte ces derniers mois. « La continuité territoriale avec les outre-mer est insuffisante, il y a nécessité à l'améliorer en votant cette proposition de loi », a insisté Olivier Serva à l'occasion de cette commission.

### Améliorer la mobilité des citoyens d'outre-mer vers l'hexagone

Que vise cette proposition de loi déposée par les députés Olivier Serva et Max Mathiasin ? Tout d'abord, il s'agit de renforcer l'accompagnement des actifs dans leur mobilité par la création, dans les dispositifs de LADOM (l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité), d'un « passeport mobilité actif » afin d'accompagner les salariés souhaitant poursuivre un cursus de formation continue dans l'Hexagone. Cela passe ainsi par une extension des missions de LADOM. Les deux députés souhaitent également la création, toujours à travers LADOM, d'un « passeport retour au pays » afin d'accompagner dans leur mobilité les candidats, salariés comme entrepreneurs, souhaitant regagner définitive-



*Olivier Serva est député de la 1ère circonscription de Guadeloupe*

ment leur territoire d'origine.

Les deux élus du Palais Bourbon envisagent également un rehaussement des montants de l'aide à la continuité territoriale afin de les rendre cohérents à l'hyperinflation que connaissent les billets d'avion. Enfin Olivier Serva et Max Mathiasin prônent un renforcement de l'accompagnement financier des parents d'enfants malades originaires des Outre-mer ou de la Corse en autorisant le cumul, actuellement impossible, de l'AAEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) et de l'AJPP (Allocation

Journalière de Présence Parentale).

Selon eux, le Gouvernement s'est dit disposé à avancer sur ce sujet et s'est engagé à acter ces mesures par décret plutôt que par voie législative. Un comité interministériel se réunira bientôt, au cours du mois de juin, afin de procéder à une consultation des territoires ultramarins.

Enfin, les députés Olivier Serva et Max Mathiasin « saluent la bonne composition de l'ensemble des groupes parlementaires ainsi que l'écoute attentive du Gouvernement sur un sujet qui va bien dans l'intérêt des ultramarins ».

B.J.

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
 06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



*La proposition de loi des deux députés a été adoptée à l'unanimité en commission le 31 mai dernier*



**Appel à Candidatures  
Conseil Intercommunal des Jeunes sur la  
Transition Ecologique**

**Tu as entre 10 et 16 ans**

**Et**

**tu habites en Petite Terre**

**Deviens un citoyen engagé  
et participe au  
développement durable  
de ton territoire !**

Le dossier de candidature est disponible à la Communauté de communes de Petite et sur  
demande : [mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr](mailto:mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr)

A remettre au plus tard le 5 juin 2023.

**CCPT**



# ÉCONOMIE : Amélioration en vue pour la couverture du réseau mobile

Dans le cadre de son engagement d'investissement dans l'amélioration du réseau mobile, Orange modernise son réseau sur l'ensemble du territoire, en remplaçant les antennes mobiles existantes par des antennes de dernière génération.

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) avait couronné cette année et pour la 3ème fois consécutive, l'opérateur Orange comme n°1 ou n°1 ex-æquo sur différents services mobile, voix, sms et internet mobile.

L'opérateur qui a contractualisé avec le territoire doit améliorer le réseau mobile en remplaçant les antennes mobiles existantes par des antennes de dernière génération et en déployant une nouvelle bande de fréquence (700 MHz). "Ces travaux permettront de parvenir à une meilleure qualité de service, une plus grande couverture et des vitesses de connexion accrues en 4G+, (...) et s'inscrivent en parallèle de d'un plan ambitieux d'extension de notre couverture par la construction de nouveaux sites".

L'opérateur informe que pendant la durée des travaux, il est possible que ses clients rencontrent des dysfonctionnements temporaires, pouvant aller de quelques minutes à quelques heures. "Nous mettons tout en œuvre pour minimiser ces interruptions et pour assurer un rétablissement rapide du service". Des informations complémentaires concernant les travaux seront disponibles sur les comptes Facebook et Twitter Orange Mayotte ainsi que sur le site dédié.



*Carte des zones concernées par ces travaux programmés dans les prochains jours*



**ANNONCES  
LEGALES**

**DEMANDE DE  
PUBLICATION**

# ÉDUCATION : Informatique : Bientôt la fin des écrans ?

Au sens propre du terme. Une petite révolution internationale signée la start-up Sightful qui semble officiellement se concrétiser passant du concept hybride et secret à une commercialisation exclusivement américaine dans un 1er temps de son tout nouveau bébé baptisé Spacetop.

Marre d'avoir un écran trop petit, un manque de place sur votre bureau, des regards déplacés et curieux, une position de travail peu appropriée ou bien même, et à répétition, des maux de dos en plus d'une colonne vertébrale voutée ? C'est justement ce sur quoi cette start-up israélienne planche depuis 2020 afin de proposer un design d'ordi complètement révolutionnaire et surtout, sans écran !

Des données qui flottent dans les airs...

Développé pendant 3 ans par experts en informatique spatial et



*Spacetop, un ordi au concept futuriste qui risque de bouger profondément les codes (Sightful®)*

anciens employés des respectives et emblématiques entités Microsoft et Apple, ce projet de conceptualisation et création, qui fleure plus la Silicon Valley que le Poitou-Charentes, a représenté la bagatelle somme de 61

millions de dollars d'investissement... Une petite fortune qui se voudra vite rentabilisée si cette révolutionnaire architecture de travail fait des émules.

Le principe ? Fini le ou les écrans, tout se veut extensible, dématérialisé et affiché où votre regard se porte. Avec une dimension diagonale estimée à 100 pouces (soit 2,5 mètres), cet écran physique désormais supprimé se verra remplacé par une paire de lunettes — NReal Light AR ( dimensions dépliées : 146 x 175 x 44 mm ) — connectées, à réalité augmentée, qui vous permettra de vous mouvoir (presque) librement tout en garantissant la pleine propriété privée et la sécurisation de votre affichage. Un affichage Full HD donc virtuel, légèrement incurvé qui n'apparaîtra qu'à celui qui porte ces lunettes, sorte de casque futuriste très épuré. Seul bémol, justement pour ceux qui portent déjà des lunettes de vue ou de repos, les 2 associés ne peuvent être compatibles mais là encore, la start-up visionnaire à tout prévu ! Pour palier à cette apparente problématique qui n'en est pas une, Sightful propose à ses futurs clients de leur fabriquer directement des len-



*L'unité centrale à laquelle se connectent les lunettes de virtualité augmentée (DR)*



*Sightful®*

tilles adaptées à leur vision qui se fixeront tels des aimants directement à même la monture et ce, gratuitement. Il suffit juste de faire parvenir à ladite entreprise l'ordonnance comportant les indices de corrections. Bien vu Spacetop !

**Quelques éléments de l'ossature**

Hormis les lunettes, qui se veulent dans l'immédiat obligatoirement raccordées\*, l'autre élément matériel concret est donc le clavier, constitué également d'un trackpad classique et d'un lecteur d'empreintes digitales. Un sorte de portable finalement qu'on peut encore qualifié d'un

peu lourd ( 1,5kg ), de dimensions 27 x 22 x 4 centimètres. Ça reste "mastoc" en attendant que la chose évolue vers plus de compact et de légèreté. Doté d'un processeur ARM de type Snapdragon 865 pour ceux à qui ça parlera, cet outil fonctionne sous système d'exploitation Android et offre 8 Go de RAM pour 256 Go de stockage et se veut compatible Bluetooth 5.1, Wifi 6 et 5G. Il est également doté d'une webcam 2560x1920 et offre la possibilité de connecter un écran classique externe via un des deux ports USB-C 10 Gbps. Et niveau consommation ? Avec un rechargement à près de 85% en une durée de près 2 heures, l'autonomie du

Spacetop n'excellera pas les 5 heures ce qui embête les puristes techniques sachant sa classification d'ordinateur ARM.

**Et si on souhaite l'acheter ?**

De plus en plus convoité même par les géants Apple et Samsung, le Spacetop se vaudra dans un premier temps commercialisé exclusivement aux Etats-Unis, lieu où les divers agréments et approbations réglementaires ont été validés. Pour l'opération lancement, ils seront au total **1 000 clients** (ou cobayes suivant l'idée qu'on s'en fait) qui seront tirés au sort de leur motivation, après inscription sur le site [Sightful.com](https://www.sightful.com) et deviendront des sortes d'ambassadeurs testeurs donnant leur avis sur l'évolution de l'outil et la sortie de prochains produits. Bien que la date officielle de sortie et de vente n'est été annoncée, il se murmure que courant de ce prochain mois de juillet la bête se voit commercialisée. Une bête qui représente la coquette somme de **2 000 dollars**.

Alors, outil révolutionnaire qui détrônera les portables ou bien flop complet, à l'image des Google Glass sorties en 2015 ? Affaire à suivre et restons connectés !

MLG



*\*Un casque/lunettes dans l'immédiat connecté mais qui se veut déjà en étude d'une version sans file (Sightful®)*

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



Communauté d'Agglomération de  
Dembèni-Mamoudzou

Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP  
01 - Rue du Commerce 97600 Ma-  
moudzou

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

### Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération de Dembèni-Mamoudzou (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20006045700013

**Code postal / Ville :** 97600 Mamoudzou

**Groupement de commandes :** non

### Section 2 : Communication

#### Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Nom du contact :** Soifouan SAID MELA - Mail : soifouan.said-mela@cadema.yt

### Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

#### Conditions de participation :

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

**Capacité économique et financière :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

**Capacités techniques et professionnelles :** Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** Mercredi 05 juillet 2023 -



# ANNONCES LÉGALES

12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :**  
Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Communauté d'agglomération

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** Marché d'intégration de système de prétraitement par dégrillage et zone de décantation dans les réseaux et ravines eaux pluviales

**Classification CPV :** 45232410

**Type de marché :** Travaux

**Lieu principal d'exécution :** Sur le territoire de la CADEMA

**La consultation comporte des tranches :** non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** non

**Marché alloti :** oui

## Section 5 : Informations sur les lots

**LOT :**

CADEMA NORD: KAWENI - MAMOUDZOU

**Classification CPV :** 45232410 **Lieu d'exécution du lot :** Sur le territoire de la CADEMA

**LOT :**

CADEMA CENTRE 1: CAVANI - MTSAPERÉ

**Classification CPV :** 45232410 **Lieu d'exécution du lot :** Sur le territoire de la CADEMA

**LOT :**

CADEMA CENTRE 2: TSOUNDZOU 1 et 2 - VAHIBE - PASSAMAINTY

**Classification CPV :** 45232410 **Lieu d'exécution du lot :** Sur le territoire de la CADEMA

**LOT :**

CADEMA SUD:TSARARANO -DEMBENI - ILONI -HAJAN-

GOUA - ONGOJOU

**Classification CPV :** 45232410

**Lieu d'exécution du lot :** Sur le territoire de la CADEMA

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** non

**Date d'envoi du présent avis**

05 juin 2023

## SECRETARIAT GENERAL



Mamoudzou, le 16 mai 2023

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales et du Foncier Public**

Service des finances locales et de l'environnement

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles pour la constitution de réserve foncière en vue de la construction du collège de Vahibé, commune de Mamoudzou, se déroulera :

du lundi 5 juin au mardi 4 juillet 2023 inclus

au sein de la mairie de Mamoudzou

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :

<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2022/DUP-Reserves-foncières-en-vue-de-la-construction-d-un-college-a-Vahibe>

Les permanences se tiendront aux dates et heures suivantes :

- lundi 5 juin de 9H00 à 12H00

# ANNONCES LÉGALES

- mardi 6 juin de 9H00 à 12H00
- lundi 12 juin de 9H00 à 12H00
- mardi 13 juin de 9H00 à 12H00
- lundi 19 juin de 9H00 à 12H00
- mardi 20 juin de 9H00 à 12H00
- mardi 4 juillet de 9H00 à 12H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein de la mairie de Mamoudzou aux heures d'ouverture habituelles :

Du lundi au jeudi :  
de 07h30 à 17h00

Le vendredi :  
07h30 à 11h00

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie, à l'attention de la commissaire enquêtrice et portant a minima la mention « Enquête publique conjointe - Réserve foncière pour le projet de construction du collège de Vahibé », ainsi que par courriel à l'adresse : [pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr](mailto:pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr)

Le Préfet, délégué du Gouvernement

librement cessibles entre actionnaires.

Durée: 99 ans.

Au RCS de MAMOUDZOU

## LESSENCIEL

Constitution SSP à LABATTOIR en date du 05-06-2023  
de: LESSENCIEL.

Forme: SAS.

Capital: 100 Euros.

Siège: 54 BOULEVARD DES AMOUREUX 97615 LABATTOIR.

Durée: 99 ans. Présidence: AHMED Fayel, 54 Boulevard Des Amoureux, 97615 LABATTOIR.

Objet: Location à usage de bureaux pour activités administratives commerciales financières liées à la propriété, au financement et à l'exploitation directe ou indirecte d'hôtels restaurants ainsi qu'aux activités de services  
RCS: Mamoudzou.

## DS.DISTRIBUTION\_23

Par ASSP, il a été constitué la SAS : DS.DISTRIBUTION

Capital: 200.00 €.

Objet: Commerce de détail de produits non réglementé;  
Commerce de gros et semi-gros de tous produits non réglementés, import/export;.

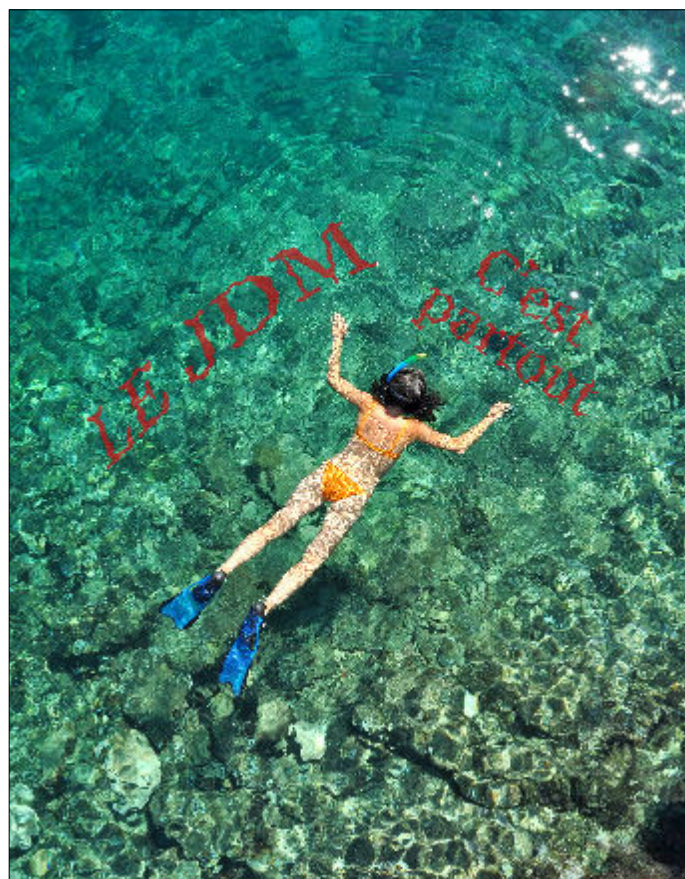
Siège: 95 RUE DE LA SOURCE 97650 Bandraboua.

Directeur Général : SABITI SAINDOU, 95 RUE DE LA SOURCE 97650 BANDRABOUA.

Président : DANIEL ANTHOUMANI, 95 RUE DE LA SOURCE 97650 Bandraboua.

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont



# LES COUPURES D'EAU DANS VOTRE COMMUNE

Le dernier Comité de suivi de la ressource en eau a décidé d'accentuer le rythme des coupures hebdomadaire. Et ceci, à la suite du déficit de pluviométrie et d'investissement dans des infrastructures en capacité suffisante.

Il a été décidé un 4e tour d'eau, à compter du lundi 12 juin prochain, par rotation entre les villages et communes, "dans une logique d'équité territoriale et de préservation de la ressource".

Un cinquième tour devrait être mis en place à la fin de l'année scolaire, annonce la préfecture.

Afin que chaque utilisateur s'y retrouve, le JDM vous propose cette rubrique de référence qui actualise le rythme des coupures en fonction des communes.

Les bons gestes à conserver sont rappelés par la préfecture: l'arrosage par récupération des eaux de pluie ou de celles des climatiseurs, le respect de l'arrêté préfectoral sur le non nettoyage de voiture et des façades, et les bons gestes d'économie de la ressource au quotidien.



Le Journal De Mayotte  
Vous informe sur les coupures d'eau



<b>ACOUA</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	<b>BANDRABOUA</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	<b>BANDRELE</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE
<b>BOUENI</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	<b>KANI-KELI</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	<b>CHIRONGUI</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE
<b>MTSAMBORO MTSANGADOUA</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	<b>PAMANDZI LA VIGIE</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	<b>MAMOUDZOU CAVANI</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE
<b>LABATTOIR</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	<b>MTSANGAMOUJI</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	<b>LONGONI KANGANI TREVANI KAWENI PASSAMAINTY TSOUNDZOU 1&amp;2</b> LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

EN ROUGE LES JOURS DE COUPURES D'EAU

EN JAUNE COUPURES D'EAU A PARTIR DU 12 JUIN

EN BLEU LES JOURS SANS COUPURES D'EAU

MTSAPERÉ - DOUJANI NGAMBO TITI
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

HAUTS VALLONS - MAJCAVO MAJCAVO 1&2 KOUNGOU
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

MTSAHARA HAMJAGO COMBANI
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

SADA
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

TSINGONI MROUALE
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

VAHIBE
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

MIRIRENI
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

DEMBENI
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

CHICONI
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

OAUNGANI
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE



EN ROUGE LES JOURS DE COUPURES D'EAU

EN JAUNE COUPURES D'EAU A PARTIR DU 12 JUIN

EN BLEU LES JOURS SANS COUPURES D'EAU